

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 7

Artikel: Lettre de bon an : au Conteur vaudois et à ses lecteurs
Autor: Gabbud, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 15 février 1919. — Une lettre de Frédéric-César de La Harpe (L. Mogeon). — La rancune de ministre. — Voltaire et le marchand de couteaux. — Lettre de bon an au *Conteur vaudois* et à ses lecteurs (Maurice Gabud). — Lè z'estiuzè (Djan dâi Pivè). — Maman. — Les hommes qui agissent (E. Hy.). — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel), suite. — Hiéroglyphes médicaux. — Boutades.

UNE LETTRE DE

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

FRÉDÉRIC-CÉSAR de La Harpe était ce que dans notre langage actuel à tournures exotiques, on appellerait « excitations ». Sachant bien ce qu'il voulait, il n'y allait pas par quatre chemins pour dire sa pensée et donner les écrivains à ses meilleurs amis, en l'espèce les Vaudois de la fin de 1797. Bien situé pour accomplir sa besogne de patriote, loin matériellement de son petit pays, mais tout près de lui par la pensée, il prenait directement son inspiration chez les hommes de la grande Révolution, et sut agir promptement, avec un esprit de suite jamais en défaut, jusqu'au triomphe final. Et si, se moment arrivé, il ne tarda pas, une fois en Suisse, à voir autour de lui des adversaires, l'amertume qu'il en ressentit ne dut effleurer qu'à peine son âme éprise de sentiments nobles et désintéressés. L'ingratitude élève l'homme qui la subit.

Donc le 24 novembre 1797, soit exactement deux mois avant la proclamation de la République lémanique sur la place de la Palud, à Lausanne, La Harpe écrivait à son ami Brun, de Versoix, qu'il avait laissé sans nouvelles depuis un certain temps :

« Vous trouverez un peu extraordinaire que je ne vous aie point écrit ; mais ce n'est pas que je vous aie oublié, au contraire, et je regrette souvent de m'être éloigné de vos contrées ; mais j'y reviendrai, je l'espère, dès que le pays de Vaud sera devenu république indépendante, destinée qui l'attend si les habitants ne sont pas des lâches ou de vils adulateurs de ces praticiens qui les ont avilis, opprimés, sacrifiés et qui ne font aujourd'hui les bons apôtres que dans l'espoir de se sauver par l'aide de leurs sujets. Vous pourrez mettre au nombre des plus audacieuses calomnies celle de l'incorporation du Pays de Vaud à la France ; elle est de l'invention de Messieurs de Berne, de Fribourg et de leurs émissaires, ainsi que des aristocrates genevois, la plus ridicule espèce d'aristocrates qui existe. Si les habitants du Pays de Vaud veulent recouvrer leurs états et leurs privilèges, ils n'ont qu'à présenter des pétitions fermes mais respectueuses pour demander la convocation des députés de toutes les communes tant bernoises que fribourgeoises, en adresser des copies au ministre de France à Bâle pour solliciter ses bons offices. S'ils craignent, ils peuvent envoyer leurs pleins pouvoirs à moi ou à d'autres pour réclamer les bons offices, la médiation et la garantie française. Pourvu que ces démarches soient prudentes et légales, ils n'ont rien à craindre et sont au contraire assurés d'un plein

succès ; mais il ne faut ni tintamarre, ni violences, ni insultes. Les députés bernois ont eu ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il faudrait que les gens du Pays de Vaud fussent bien benêts pour plaindre ces Tartufes ou faire cause commune avec eux, tandis qu'il ne tient qu'à eux de parvenir à leur indépendance. Qu'ils profitent de cette occasion, car leur règne tire à sa fin et l'ours n'a plus à grommeler chez nous »

Cette lettre n'est pas inédite ; elle fait partie du recueil édité en 1881 à Genève, d'après la collection Fontaine-Borgel, mais il est bon de la rappeler de temps à autre, aussi bien chacun ne la connaît-il pas encore. Elle figure également dans l'Aktensammenos, de Strickler. Le document offre un intérêt tout spécial parce qu'il prouve — nous avons déjà eu l'occasion de le noter ici — que La Harpe, quoique féru de la France, n'a jamais complété la réunion à celle-ci du Pays de Vaud, que son but était à l'antipode de celui de Brune et du résident Desportes qui voulaient une République rhodanique faible, impuissante, livrée aux branches d'un casse-noisettes. Heureusement, le flair politique de La Harpe eut l'influence décisive : Vaud indépendant était réuni à la Suisse... tandis que Genève se préparait à l'incorporation à la France le 15 avril 1798.

L. MOGEON.

LA RANCUNE DE MINISTRE

Extrait du *Bulletin de la Société suisse des traditions populaires*, fascicule 11-12 de 1918 :

« Dans un article de polémique, un journal neuchâtelois, *La Sentinelle*, du 5 octobre, fait allusion à un drap du canton de Vaud qu'on appellerait la *rancune de ministre*. Quelqu'un, pensant à M. Elie Bloch, dit en sourdine : « Ça se retire comme le drap de juif ». Un autre, songeant à M. Moll, répondit : « Dans le canton de Vaud, il y a un drap inusable qu'on appelle la *rancune de ministre*. »

Cette appellation est-elle courante et la fabrication de ce drap, s'il existe, est-elle d'origine ancienne ou récente ? »

Ces questions, nous les posons à notre tour aux lecteurs du *Conteur vaudois*.

VOLTAIRE ET LE MARCHAND DE

COUTEAUX

L'autre jour, au Musée du Vieux-Lausanne, en contemplant des souvenirs du séjour de Voltaire à Lausanne, il nous est revenu à la mémoire divers traits du caractère de l'illustre écrivain. En voici un, que conte Marmontel :

VOLTAIRE avait, même dans les petites choses, une répugnance incroyable à céder et à renoncer à ce qu'il avait résolu. J'en vis encore avant son départ¹ un exemple assez singulier. Il lui avait pris fantaisie d'avoir en voyage un couteau de chasse, et, un matin que j'étais chez lui, on lui en apporta un faisceau

¹ Pour la Prusse (juin 1760).

pour en choisir un. Il le choisit, mais le marchand voulait un louis de son couteau de chasse, et Voltaire s'était mis dans la tête de n'en donner que dix-huit francs. Le voilà qui calcule en détail ce qu'il peut valoir ; il ajoute que le marchand porte sur son visage le caractère d'un honnête homme et qu'avec dix-huit francs cette arme sera bien payée. Le marchand accepte l'éloge qu'il veut bien faire de sa figure, mais il répond qu'en son honnête homme il n'a qu'une parole, qu'il ne demande au juste que ce que vaut la chose, et qu'en la donnant à plus bas prix, il ferait tort à ses enfants. « Vous avez des enfants ? lui demanda Voltaire. — Oui, monsieur, j'en ai cinq, trois garçons et deux filles, dont le plus jeune a douze ans. — Eh bien ! nous songerons à placer les garçons, à marier les filles. J'ai des amis dans les finances, j'ai du crédit dans les bureaux ; mais terminons cette petite affaire. Voilà vos dix-huit francs, qu'il n'en soit plus parlé... » Le bon marchand se confondit en remerciements sur la protection dont voulait l'honorer Voltaire, mais il se tint à son premier mot pour le prix du couteau de chasse, et n'en rabattit pas un liard. J'abrège cette scène, qui dura un quart-d'heure par les tours d'éloquence et de séduction que Voltaire employa inutilement, non pas à épargner six francs qu'il aurait donnés à un pauvre, mais à donner à sa volonté l'empire de la persuasion. Il fallut qu'il cédât lui-même, et d'un air interdit, confus et dépit, il jeta sur la table cet écu qu'il avait tant de peine à lâcher ; le marchand, dès qu'il eut son compte, lui rendit grâce de ses bontés et s'en alla.

« J'en suis bien aise, dis-je tout bas en le voyant partir. — De quoi, me demanda Voltaire avec humeur, de quoi êtes-vous bien aise ? — De ce que la famille de cet honnête homme n'est plus à plaindre. Voilà bientôt ses fils placés, ses filles mariées ; et lui, en attendant, il a vendu son couteau de chasse ce qu'il voulait et vous l'avez payé malgré toute votre éloquence. — Et voilà de quoi tu es bien aise, têtue de Limosin ? — Oh ! oui, j'en suis content. S'il vous avait cédé, je crois que je l'aurais battu. — Savez-vous, me dit-il en riant dans sa barbe, après un moment de silence, que si Molière avait été témoin d'une pareille scène, il en aurait fait son profit ? — Vraiment, lui dis-je, c'eût été le pendant de celle de M. Dimanche. »

LETTRE DE BON AN

au CONTEUR VAUDOIS et à ses lecteurs.

Diverses circonstances ont retardé la publication de la lettre ci-dessous, d'un fidèle ami du *Conteur*. Elle est toujours de saison. Il est bien entendu que cette lettre ne reflète qu'une opinion toute personnelle.

L..., 31 décembre 1918.

DANS une de tes dernières rondes, mon cher *Conteur*, tu demandes aux nombreux amis de Vaud qui te lisent, leur opinion sur les œuvres les plus d'attaque du répertoire de la littérature dialectale vaudoise. Est-ce trop d'audace pour un patoisant valaisan de venir

mettre son nez dans un débat purement vaudois et réservé aux seuls Vaudois ? Je m'expose à ce qu'on me dise que ce n'est pas ma galère ! Tant pis, je m'obstine, car je suis têtue comme les mulets de nos vallées !

Pour répondre à la question posée, en toute connaissance de cause, éliminer autant que possible les chances d'oubli injuste et rafraîchir ma mémoire, j'ai passé rapidement en revue mes collections du *Messager boiteux* et du *Conteur*, les *Mélanges vaudois*, les pages dé-sopilantes de *Po Recafa* et aussi la série des rubriques vaudoises du premier volume de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, inventaire systématique, paru en 1912, par les soins du *Glossaire des patois*.

J'ai fait défiler devant moi les œuvres littéraires vaudoises dès *Lo Conto dâu Craizu* jusqu'aux dernières menteries de Marc à Louis. Et cet examen de conscience sévèrement accompli, voici mon verdict.

Sans mépriser le moins du monde toute une série d'auteurs, Croisier, Visinand, Testuz, Fr. Guex, Ph. Bridel, Chambaz, etc., qui nous ont donné de tous bons morceaux, ils doivent s'écarter pour ne laisser en première ligne que *Louis Favrat* et *C.-C. Dénéreaz*. Ma palme sera offerte au premier, qui a gagné le prix grâce à *Djan-Danié*. Oui, je suis forcé de donner mon suffrage à l'*Histoire de Guyaume Tè* et je suppose que je ne serais pas le seul électeur de mon avis. Mais pour le second rang, si intéressants que soient les comptes rendus pétillant de bonhomie malicieuse, de ses *tenables*, comme celui du Congrès de la paix, à Lausanne, et du Concile du Vatican, ils doivent céder le pas aux meilleures pièces de Dénéreaz : *La tsanson dâu thorax*, la *Batallie de St-Dzaquîé*, que suit de près le morceau en prose décrivant celles de Grandson et de Morat. Favrat revient par *la Resse et lo Moulin ex æquo* avec *Lo caïon* (pas l'animal, les vers patois) et *sa cordella*, de son concurrent Dénéreaz. Je voudrais encore citer, pour la moralité qui s'en dégage, un bref morceau de Dulex-Ansermoz, je crois, où il est question d'un meunier qui charge son âne en mettant le sac de farine d'un côté et une pierre de l'autre, pour faire contre-poids, et qui défend à son fils, plus pratique, de faire autrement. Mais je vais faire une nomenclature et que ceux que j'ai oubliés, morts ou vivants, me pardonnent.

Mais vous, Vaudois, et nous, Valaisans, nous avons plus d'un point de ressemblance psychologique. Vous vous délectez à ces *gandoises* dont bien souvent ministres et syndics font les frais. Nous autres, même en dépit de la ferveur chrétienne, nous nous faisons plus d'une pinte de bon sang en blaguant nos curés.

A propos de ce satané de Marc à Louis, il nous en fait avaler de belles quand l'an est passé. Ne voyez-vous pas que maintenant il nous fabrique des néologismes. Je crois, à moins que ma familiarité imparfaite du parler vaudois me fourvoie un *bocon*, en avoir découvert deux dans sa dernière farce (numéro du 28 décembre) : *Traidecila*, boire, cultiver les « trois décis », et *Petabossônâre*, bureau de l'officier d'état civil.

Il faut avouer que ce sont des mots heureux. Et à ce compte-là ce n'est pas la fin de notre bon vieux patois pour après-demain !

C'est la première fois que je les rencontre. Sont-ils populaires ? Le second de ces termes incriminés demande deux mots à part.

Petabossônâre est issu de *Petabosson*, si connu et si souvent employé, et pourtant un des rares sinon l'unique exemple d'un vocable dialectal romand de création purement artificielle et littéraire qui se soit imposé au langage courant. Il n'a guère plus de quarante ans de vie, si c'est bien vrai qu'il a été forgé par Dénéreaz en 1876. Et maintenant il engendre des petits !

Mon cher *Conteur*, en te souhaitant bien la bonne année, j'exprime le désir de te voir souvent questionner tes amis de cette façon ou leur offrir l'occasion de se casser la tête avec des problèmes difficiles.

Un ami du *Conteur vaudois* extra-muros.

MAURICE GABBUD.

Toto à sa mère. — M'man, donne-moi deux sous, dis ?

— Et les deux sous que je t'ai donnés hier ?

— Je les ai donnés à un petit Italien ?

— Très bien, mon chéri, voici encore deux sous.

Un peu après :

— M'man, donne-moi encore deux sous pour le petit Italien, tu sais !

— Tu portes bien de l'intérêt à ce petit. Pourquoi cela ?

— Mais il est « brisoleur » de châtaignes. — A. C.

L'âge heureux. — On demandait à un très vieux campagnard l'âge qu'il pouvait bien avoir.

« Je ne sais pas que vous dire, répondit-il en patois, huitante-sept, huitante-huit... peut-être huitante-neuf... Je n'y fais maintenant plus attention. »

LÈ Z'ESTIUZÈ

L'ÉTAI l'abbaï dè Roillebot. A la pinta dè coumouna, lâi avâi su lè trabbliè dâo café, de la cranma, dâi tsiron de brecè po lè fennè. Lè z'omo bevessan dâo novi, dâo boutzi, tsantâvan et fazan dâi recaffaie dè l'âotro mondo. Décûtât lâo tsambra, dein lo gran pâilo dâo conset générât, on fifro et dou violare signoulâvan que dâi tonnerre po fère à châtâ lè fellie et lè valet. Quin breson, mè z'amî ! Quin tredon d'eintè !

N'ein fazai min de tredon, la Marienne âo martsau. Se tegnai prâo dèvo le rion ; mâ l'étaï tota soletta ein on carro, iè le veindai tot pllein de chétzon. Nion ne la reluquâvè, po cein que le n'étaï plliequa dzouvenetta, et que s'ein manquâvè grò que fusse lo meriau âi fou. L'avâi tot parâi 'na fan de la metzance d'ein châtâ iéna. Piatâvè qu'on pollein, dein sè sola dè pattè. L'arai dansî avoué lo pllie écouessi, avoué lo pllie mô fotu dâi z'omo.

Tot per on cou, vaitecè ci botasson de Sami que se branque derrâi li, et la Marienne ne fâ ne ion ne dou, se revire, lo prein pè la mandze :

— Vein-vâi cè, Sami, tè vu appreindre la mazourke, mè.

— Va cacâ ! que lâi regauffe ci môlapprei. (Faut vu dere que l'étaï bin bon soû).

La poura drôla s'einsâovè ein plliorein, tot redere à son père, et lo martsau l'a binstou z'u attrapâ lo Sami. Avoué sè grochè man te l'eimpougne pè lo cotzon :

— Qu'è-t-e cllia pouetta rézon que t'a dete à la Marienne ? Te l'âodri tot lo drâi lâi fère dâi bounè z'estiuzè, se te ne vâo pa avâi ta repasâie, crapò que t'i !

Ne lâi avâi pa à crenesân. Ne bâdenâvè pa, lo martsau. L'étaï on puchein gaillâ, foo co lè frâre Tzerpillioud. Pè la pouaire que l'avâi, lo Sami s'è trovâ dessoû et l'a fotu lo can ein grebolein dein sè tsaussè.

On momenet ein aprî, vaitecè la Marienne que revein vè son père.

— Et poui, que lo martsau lâi demande, lè s'a-t-e fête dè sorta clliau z'estiuzè ?

— Oi.

— Quemîn l'a-t-e cein cratchî ?

— L'a quequellî : « Acuta-vâi, Marienne, i'é djerâ à ton père... de... de... de m'estiuzâ... Te sâ cein que... que... que ie te desai ? »

— Lo sè prâo, que lâi dio.

— Eh bin, que me répond, te... te... te... te n'âri pa fauta de lâi allâ.

Djan dâi Pivè.

¹ Elle séchait sur pied, elle faisait tapisserie.

Neutralité. — Un seigneur s'était fait une loi de demeurer neutre durant les troubles qui agitent les premiers temps du règne de Henri IV. Lorsque ce dernier fut victorieux et tranquille, il vit, un jour qu'il jouait à la prime, le dit seigneur s'approcher de lui pour lui faire sa cour. Le roi lui dit :

— Monsieur, soyez le bienvenu ; si nous gagnons, vous serez des nôtres.

La livraison de février 1919 de la *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse* contient les articles suivants :

L. Jacot-Colin. La question de la zone franche. — Aug. Fallet. L'affaire Fallet. — Paul Sirven. Le second voyage de M. Micromégas. — A.-E. Shipley. La zoologie de la guerre. — D. Baud-Bovy. Des Cyclades en Crète, au gré du vent. (Quatrième partie). — Dr P. Reinhold. Questions médico-chirurgicales. — Eug. Mottaz. Lettres inédites de Stanislas-Auguste Poniatowski. (Seconde partie). — L.-R. De-liège. Géographie de guerre. — Albert Rheinwald. L'évolution morale de Jean Racine. — Chroniques allemande (A. Guillard) ; suisse romande (Maurice Milliod) ; scientifique (Henry de Varigny) ; politique (Ed. Rossier). — Revue des livres.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

L'action. — Qu'est-ce que la pensée sans l'action ? Assez de programmes ! Des œuvres.

EDOUARD HERRIOT, sénateur.

MAMAN

L'AMARTINE raconte quelque part, dans ses ouvrages, un dîner donné par M. Thiers, alors ministre de l'Intérieur, à ses collègues, à des ambassadeurs, à des pairs de France. Tout à coup, entre deux services, un maître d'hôtel dit quelques mots tout bas au ministre.

— Tè ! s'écria le Marseillais, faites-la entrer ! — Et une femme intimidée, en costume de sa Provence, entre, éblouie par les lumières.

— Messieurs, dit M. Thiers, c'est maman ! Assieds-toi, maman !

Il avait prononcé déjà bien des harangues applaudies, Thiers, et l'orateur était irrésistible ; mais je crois bien que Lamartine qui devait publier pieusement le *Manuscrit de ma mère* lui sut plus gré de ce mot que de tous ses mouvements de tribune.

Maman ! C'est un nom dont la douceur est infinie et l'homme reste jeune, même lorsque les années passent, tant qu'il a le droit, tant qu'il a la joie sans égale de dire à un être vivant : *maman* ! Le lendemain, il a des devoirs, il a des satisfactions d'amour-propre, des succès, les sourires de la fortune — il lui manque la satisfaction suprême de tout partager avec celle qui le vit tout petit, le créa, l'adora. Du moins avons-nous, pour nous consoler, le souvenir de l'être chéri qui nous berça au début de la vie et dont l'image nous sourira jusqu'à la fin. C'est un viatique, le souvenir.

LES HOMMES QUI AGISSENT

Des actes, pas tant de paroles ni d'écrits !

La *Revue* de dimanche a publié une notice biographique du colonel House, l'ami personnel du président Wilson, un des délégués américains à la conférence internationale de la paix et l'un des membres les plus influents de celle-ci.

Voici les dernières lignes de cette notice :

Le colonel House possède l'entière confiance du président Wilson. « Il ne parle pas, déclarait celui-ci, et c'est une supériorité qu'il a sur moi. » C'est un modeste, sans autre ambition que de travailler au bien de sa patrie ; il n'a jamais voulu accepter une fonction officielle quelconque. C'est un discret ; il n'a jamais accordé une interview à un journaliste et n'a fait de confidences à personne. C'est une intelligence ouverte à toutes les questions de la politique mondiale. Caractère ferme, il a la conviction qu'il n'y a pas dans la vie humaine, au